

CAOUENNEC-LANVEZEAC
Compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2018

Le Conseil Municipal de Caouënnec-Lanvézéac s'est réuni le lundi 17 septembre 2018 à 20H, sous la présidence de M Jean-François Le Guével, Maire.
M Henri Bodiou est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mr Le Guével, Mme Le Gravet-Davaï, Mr Bodiou, Mme Le Perf, Mrs Le Caër, Le Rolland, Davaï, Loisel, Le Nabour, Mmes Guern, Meudic, Mrs Leray, Le Dù, Le Carou,

Etait absent et ayant donné procuration : Mr Dechéron à Mme Guern.

1/ Demande de fonds de concours LTC

• **Programme de voirie 2018**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajouter les travaux de tractopelle qui seront nécessaires dans de la réfection de la VC Ru ar Lan (programme de voirie 2018) et de modifier en ce sens la délibération prise le 25 juillet 2018.

Dépenses HT estimées		Recettes		
VC Ru ar Lan	24 885 €	Fonds de concours LTC	5 163 €	20%
Travaux tractopelle	930 €	<i>Pour la VC Ru Ar Lan</i>		
	25 815 €			
Convention MO (LTC) (2,5% de 25 815 €)	641 €	Autofinancement (HT)	21 298 €	80%
	26 460 €		26 461 €	
Parking du cimetière	10 510 €			
Publicité / insertion	167 €			
Convention MO (LTC) 2,5%	263 €	Autofinancement	10 940 €	100%
	10 940 €			
TOTAL	37 401 €	TOTAL	37 401 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement proposé.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours voirie auprès de LTC

• **Travaux d'isolation du grenier de l'école**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'isolation du grenier de l'école prévus au BP 2018 et propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

Dépenses HT estimées		Recettes		
VMC	1 414,00 €	Fonds de concours LTC	2 163,77 €	40%
<i>Travaux en régie (Pose isolant thermique)</i>		Autofinancement	3 245,66 €	60%
Isolant thermique	2 315,43 €			

Main d'œuvre (56h x 30€)	1 680,00 €		
TOTAL	5 409,43 €	TOTAL	5 409,43 € 100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement proposé.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours « énergie » auprès de LTC.

2/ Travaux d'aménagement de la rue hent Stivel et du pourtour de l'église

- Travaux d'aménagement de la rue Hent Stivel

Monsieur Le Maire fait part du lancement de la consultation des entreprises

- Travaux pourtour de l'église

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer la consultation des entreprises dans le cadre du marché de travaux du pourtour de l'église.

VU L'article 42 de l'ordonnance n°201-899 du 23 juillet 2015

VU L'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

CONSIDERANT les travaux du pourtour de l'église prévus au BP de l'année 2018 de la commune de Caouennec-Lanvézéac ;

CONSIDERANT le montant estimatif de 67 260 € H.T. pour ces travaux ;

CONSIDERANT que les travaux ne sont pas allotés : 1 lot ;

Le conseil municipal par 12 voix pour et 3 abstentions

ACCEPTÉ le mode de passation de ce marché, la procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de Consultation ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents afférents à ce dossier.

3/ Numérotation et dénomination des lieux

- Création nom de résidence

Monsieur le Maire propose de dénommer le futur lotissement communal, situé route de Lanvézéac, où sont également déjà construits 4 pavillons résidentiels privés, « **Résidence Le Bruno** ».

Le Conseil Municipal

APPROUVE la dénomination du futur lotissement communal, situé route de Lanvézéac, où sont également déjà construits 4 pavillons résidentiels privés, « **Résidence Le Bruno** ».

- **Présentation de la dénomination des voies et à la numérotation (La Poste)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le document préparé par La Poste pour la dénomination des voies et la numérotation des lieux-dits de la commune.

Le Conseil Municipal par treize voix pour et deux abstentions

APPROUVE le document préparé par La Poste pour la dénomination des voies et la numérotation des lieux-dits de la commune.

- **Adresse du terrain vendu par Madame Raoult**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 928 appartenant à Madame Raoult a été vendue et propose, au vu du travail effectué par La Poste pour la dénomination des voies et la numérotation, d'attribuer l'adresse suivante à cette parcelle : 12 bis hent Lannec.

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'adresse attribuée à la partie de la parcelle cadastrée section A n° 928 vendue par Madame Raoult.

- **Remarques :**

Prévoir l'achat des n° + pour hent Casel Pic et de la plaque pour la résidence « Le Bruno ».

4/ Tarifs municipaux 2019

- **Salle communale**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le sujet est reporté au prochain conseil afin que la commission concernée fasse une proposition, cette réunion est prévue le mercredi 26 septembre à 18H30

- **Cimetière**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur des concessions et du columbarium

Le sujet est reporté au prochain conseil

5/ Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 18 juin 2018 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le retour aux quatre jours à la rentrée scolaire 2018/2019 implique une réorganisation des services avec des modifications de Durée Hebdomadaire de Service (DHS) pour les agents.

Monsieur le maire propose le réaménagement suivant :

- *Le poste au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe passerait de 34h à 35h au 1^{er} septembre 2018.*
- *L'emploi permanent non titulaire en CDD passerait de 27h à 14h au 1^{er} septembre 2018.*
- *La titularisation de l'agent occupant actuellement l'emploi permanent non titulaire en CDI à 26h30 au grade d'ATSEM 2^{ème} classe suite à la réussite de son concours, pour une DHS de 28h15, à compter du 1^{er} septembre 2018.*

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2018, les postes suivants :

- ***Emploi permanent non titulaire (CDI) école d'une DHS de 26h30***
- ***Emploi permanent non titulaire (CDD) école d'une DHS de 27h00***

Le conseil municipal donne son accord

6/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du S.I.A.E.P de Kreis Tréger – Exercice 2017

Monsieur BODIOU, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur l'exercice 2017.

7/ Contrat-groupe d'assurance statutaire - Délibération mandant le CDG 22 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire

Monsieur le Maire expose,

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La collectivité de Caouënnec-Lanvézéac, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Le Conseil municipal :

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-3060 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, relative à la FPT et notamment son article 26 alinéa 5,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

ET PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

8/ Atelier communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la médecine préventive du CDG 22, un diagnostic amiante a été effectué sur le local du service technique de la commune. Le dossier technique amiante, confirmant la présence d'amiante Chrysotile, a été transmis au Dr Olivola du CDG qui nous a en retour transmis sa réponse.

Monsieur le Maire fait lecture de ce courrier à l'assemblée qui précise notamment que l'obligation de l'employeur dans le cas de matériaux amiantés dégradés doit, dans les plus brefs délais, condamner l'usage de ce local. (cf fiche du service Conseil, Hygiène et Sécurité au travail du CDG 22).

Sur le plan de la surveillance médicale, le Dr Olivola propose de rencontrer les 2 agents techniques qui ont travaillé dans les locaux de l'atelier technique afin d'établir une fiche d'exposition et leur présenter les options de la surveillance médicale.

Des précisions sur le traitement de ce dossier vont être demandées aux services compétents.

9/ Points sur la rentrée scolaire 2018/2019

Mme Le perf fait un bilan sur la rentrée et précise les effectifs :

A Caouënnec-Lanvézéac : 43 élèves

- TPS : 4

- PS : 7

- M : 7

- GS : 14

- CP : 11

A Rospez : 31 élèves

- CE1 : 3
- CE2 : 14
- CM1 : 8
- CM2 : 6

10/ Questions diverses

- **Décision Modificative n° 1/2018**

Dans le cadre de la participation de la commune à la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) de LTC, il convient d'ouvrir des crédits au compte 261 (titres de participations), chapitre 26, à hauteur de 429,50 € (0,50 € / habitant).

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
26	261	Titres de participation	429,50
Total			429,50

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	-429,50
Total			-429,50

- **Compte rendu de la réunion avec la SEM (le 25 avril 2018)**

Monsieur fait part des différentes propositions de la SEM pour le futur lotissement « Le Bruno » et invite les conseillers à venir en mairie en prendre connaissance.

- **Compétence musique LTC**

Monsieur Le Maire fait part d'une demande de soutien de LTC à propos du différent l'opposant à la commune de Ploubezre au sujet des contributions à l'école de musique (un recours de Ploubezre est en cours au tribunal administratif).

Un conseiller pose la question de pourquoi opposer les communes entre elles.

La demande sera étudiée au prochain conseil, le conseil municipal ayant demandé à avoir plus de précisions sur le sujet (tenants et conséquences en cas de décision positive pour Ploubezre)

- **Soutien au collectif Estr'Handicap**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du mail transmis par Gwénaëlle Le Maguer concernant la création du collectif Erst'Handicap, qui a pour but de soutenir les parents d'enfants polyhandicapés de la maison de l'Estran à Trévou-Tréguignec.

L'adhésion se présente sous forme de pétition sous le lien suivant :

collectif.estrhandica@gmail.com

Le conseil apporte son soutien au collectif et invite ses administrés à apporter leur soutien.

- **Inauguration du City-stade et de la restauration du mobilier de l'église de Lanvézéac**
Une date sera bientôt fixée suivant la disponibilité des principaux financeurs
- **Cérémonie du 11 novembre pour le centenaire de la guerre 1914/1918**
La présence des écoliers du primaire est souhaitée à cette commémoration

La séance est levée à 21H 45